



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

Nom du produit : Ammoniac anhydre pour utilisation dans un dispositif
d'extermination des spermophiles

Numéro d'homologation : 27958

N° de la demande : 2006-7797

N° de document de l'ARLA : 2288699

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2013** et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **31 août 2013**, accompagnés des CODO précisés. Les réponses partielles aux modalités précisées ne seront pas acceptées.

PARTIE 5 EXPOSITION (PROFESSIONNELLE OU OCCASIONNELLE)

CODO : 5.10
Titre : Surveillance de l'air ambiant

Précisions : Une étude de surveillance de l'air ambiant capable de caractériser l'exposition par inhalation des travailleurs et des tierces personnes à l'ammoniac anhydre est exigée.